

Site de Smurfit Kappa de Biganos (33)

Création d'un forage de secours : demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement



Antea Group
Immeuble Tertioôle
Entrée A3
61 rue Jean Briaud
CS 60054
33692 MERIGNAC CEDEX

Fiche Signalétique

Site Smurfit Kappa de Biganos (33) – Création d'un forage de secours : demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement

CLIENT

Raison sociale	Smurfit Kappa
Coordonnées	8 Allée des Fougères, 33 380 Biganos
Contact / Destinataire	Monsieur TORMEN – Mme CROUZET Mail : bruno.tormen@smurfitkappa.fr Mail : laure.crouzet@smurfitkappa.fr

SITE D'INTERVENTION

Raison sociale	Smurfit Kappa – Site de Biganos (33)
Famille d'activité	Papeterie
Domaine Antea Group	Eau

DOCUMENT

Date de remise	Septembre 2018
Nombre d'exemplaire remis	1 pdf
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	M. Adrien JOBARD

N° Rapport/ N°Projet	A94895A/AQUP170563
Révision	/

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	J. BODINIET	Ingénieur d'étude	Septembre 2018	
Vérification	A. JOBARD	Responsable d'équipe	Septembre 2018	



Sommaire

Formulaire CERFA 14734*02.....	5
Annexe obligatoire n°1 : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	6
Annexe obligatoire n°2 : plan de situation.....	7
Annexe obligatoire n°3 : photographies du projet	10
Annexe obligatoire n°4 : plan du projet	13
Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet	17
Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000	18
Autre annexe n°7 : Avis de l'hydrogéologue agréé du 15 mai 2017	20



Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du futur forage sur fond IGN (échelle 1/25000 – source : Géoportail).....	7
Figure 2 : Localisation du projet de forage en vue arienne (échelle 1/4000 et 1/1500 – Source : Géoportail)	8
Figure 3 : Localisation de l'implantation du futur forage sur fond cadastral (Source : cadastre.gouv)..	9
Figure 4 : Localisation des prises de vues par rapport au lieu d'implantation du futur forage	10
Figure 5 : Coupe géologique du forage 08502X0002/F1 (Source : Infoterre).....	13
Figure 6 : Coupe technique du forage 08502X0002/F1	14
Figure 7 : Coupe géologique et technique (prévisionnelle) du nouveau forage.....	16
Figure 8 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)	17
Figure 9 : Localisation des zones Natura 2000 (source : Carmen)	18
Figure 10: Localisation des zones de ZNIEFF et ZICO dans le secteur d'étude (source : Carmen Aquitaine).....	19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation de l'implantation du futur ouvrage	7
---	---



Formulaire CERFA 14734*02



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de secours d'adduction en eau potable pour le site ICPE de Smurfit Kappa situé à Biganos (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMURFIT KAPPA Cellulose du Pin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. TORMEN Bruno, Directeur Usine

RCS / SIRET

5 7 2 1 4 2 1 9 8 0 0 0 3 3

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27- a	Création d'un forage AEP de secours d'une profondeur prévisionnelle de 190 m captant la nappe de l'Oligocène.
17-b	Le volume annuel d'exploitation sera d'environ 1 050 000 m3 pour un débit horaire de 120 m3.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de secours à l'Oligocène à 190 m de profondeur destiné à l'alimentation en eau potable. Cette eau est utilisée comme eau potable : douches (vestiaires et douches de sécurité en partie), sanitaires, lavabos et machines à café. Une partie de cette eau est également dirigée vers le process où elle est utilisée pour des équipements associés à la fabrication du papier qui est une aptitude « humide et gras » au contact alimentaire (rinceurs MAP5, presse-étoupe), papier à la base de pâte blanchie ou soit pour des équipements de mesures sensibles (rotamètres, analyseurs...).

Ce nouveau forage viendrait en secours du forage F1 déjà existant sur le site. Ils ne seront pas exploités en même temps (pas d'effet cumulatif des prélèvements)

4.2 Objectifs du projet

La création du forage permettrait de venir en secours du forage F1 qui est actuellement exploité 24h/24 et 7j/7. Ce forage de secours est motivé dans l'avis de l'hydrogéologue agréé rendu pour le forage F1 par M. Sourisseau le 15 mai 2017. Il indique que "Smurfit Kappa pourrait disposer, sans augmenter pour cela les volumes d'eaux souterraines autorisés et exploités, d'un second forage qui capterait aussi l'Oligocène, à une certaine distance du F1, sur le site, mais éloigné des installations industrielles, pour en favoriser la protection. Les risques encourus, actuellement d'un arrêt d'usine 4 heures après accident sur le forage F1, seraient supprimés, sans générer de nouvelle contrainte sur la gestion de l'aquifère de l'Oligocène."

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé sur la commune de Biganos.

La nappe visée par le forage est celle de l'Oligocène, elle sera captée entre 150 et 190 m de profondeur en fonction des résultats de l'étude de projet.

Le forage sera techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif de débit du forage est de 120 m³/h. Le débit d'exploitation sera fixé en fonction des caractéristiques de l'ouvrage qui seront connues une fois l'ouvrage réalisé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du forage et sa mise en exploitation de l'ouvrage relèvera des procédures réglementaires suivantes :

- Du code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, (rubrique 1.1.1.0 : déclaration - rubriques 1.1.2.0 : autorisation),
- Du code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Du Code de la Santé Publique: arrêté du 20 juin 2007, articles R.1321-6 à R.1321-12 et R.1321-42

Un dossier d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage, de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine sera déposé pour instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un forage de secours captant la nappe de l'Oligocène sur la commune de Biganos	
Profondeur prévisionnelle de l'ouvrage : 190 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Allée des fougères - 33380 BIGANOS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le parc naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Biganos est concernée par un plan de prévention feu de forêt approuvé le 30 mars 2010 et par un plan de prévention inondation par submersion marine prescrit le 10 novembre 2010. Le site d'étude ne se situe pas en zone inondable par submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Biganos est située en Zone de Répartition des Eaux pour l'aquifère Oligocène à la cote -95 m par rapport au sol
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 400 m du site Natura 2000 directive habitat "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre" (FR7200721)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage exploitera l'aquifère de l'Oligocène Débit souhaité : 120 m3/h Volume annuel prélevé: environ 1 050 000 m3/an Nappe captée visée : Oligocène
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau forage , sera utilisé en secours au forage F1 existant. La création de cet ouvrage n'entraînera pas de prélèvement supplémentaire sur l'aquifère de l'Oligocène. Les prélèvements réalisés sur l'ouvrage seront équivalents à ceux autorisés pour F1.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage sera réalisé au niveau des bâtiments de la direction générale du site, sur une zone enherbée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 400 m de la zone Natura 2000 la plus proche. L'aquifère Oligocène, capté par le nouvel ouvrage, est captif sur le secteur d'étude, il n'est donc pas en lien avec le réseau superficiel. En phase de travaux, les rejets des eaux de développement de l'ouvrage et de pompages d'essais seront réalisés dans le réseau d'eau pluviale du site. Ces eaux sont traitées sur site avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, les rejets des eaux de développement de l'ouvrage et de pompages d'essais seront réalisés dans le réseau d'eau pluviale du site. Ces eaux sont traitées sur site avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les eaux traitées seront compatibles
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés à proximité immédiate d'un site industriel en fonctionnement 24h/24. Les machines utilisées en phase travaux seront insonorisées selon la réglementation en vigueur. Sauf contraintes de chantier exceptionnelles, les travaux seront exécutés sur la plage horaire 7h-20h, excepté dimanches et jours fériés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, rejet des eaux de développement du forage et des pompages d'essais au milieu naturel . Qualité des eaux rejetées similaire à de l'eau potable. Traitement des eaux brutes avant rejet (décantation des MES,...) lors du chantier de forage. En phase d'exploitation du forage aucun rejet ne sera réalisé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets seront évacués du site et gérés conformément à la réglementation générale. En phase d'exploitation, aucun déchet ne sera généré.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le forage sera réalisé conformément à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif aux rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau. Il ne sera pas vecteur de pollution (échange d'eaux de nappe, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
AUTRE ANNEXE n° 7 : Avis de l'hydrogéologue agréé du 15 mai 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Biganos

le,

06/08/2018

Signature



Annexe obligatoire n°1 : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Allée des Fougères

Code postal

3 3 3 8 0

Localité

Biganos

Pays

France

Tél

330556038800

Fax

330556038801

Courriel

bruno.tormen@smurfitkappa.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TORMEN

Prénom

BRUNO

Qualité

DIRECTEUR USINE

Tél

330556038800

Fax

330556038801

Courriel

bruno.tormen@smurfitkappa.fr

laure.crouzet@smurfitkappa.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe obligatoire n°2 : plan de situation

Le tableau et les figures suivantes rappellent les coordonnées géographiques et cadastrales de l'ouvrage (Tableau 1, Figure 1, Figure 2 et Figure 3) :

Département	Gironde (33)
Commune	Biganos
Section cadastrale	AH
Parcelle cadastrale	87
Coordonnées géographiques (Lambert 93)	X = 384 706 m
	Y = 6 400 202 m
Altitude (m)	6,8 m

Tableau 1 : Localisation de l'implantation du futur ouvrage

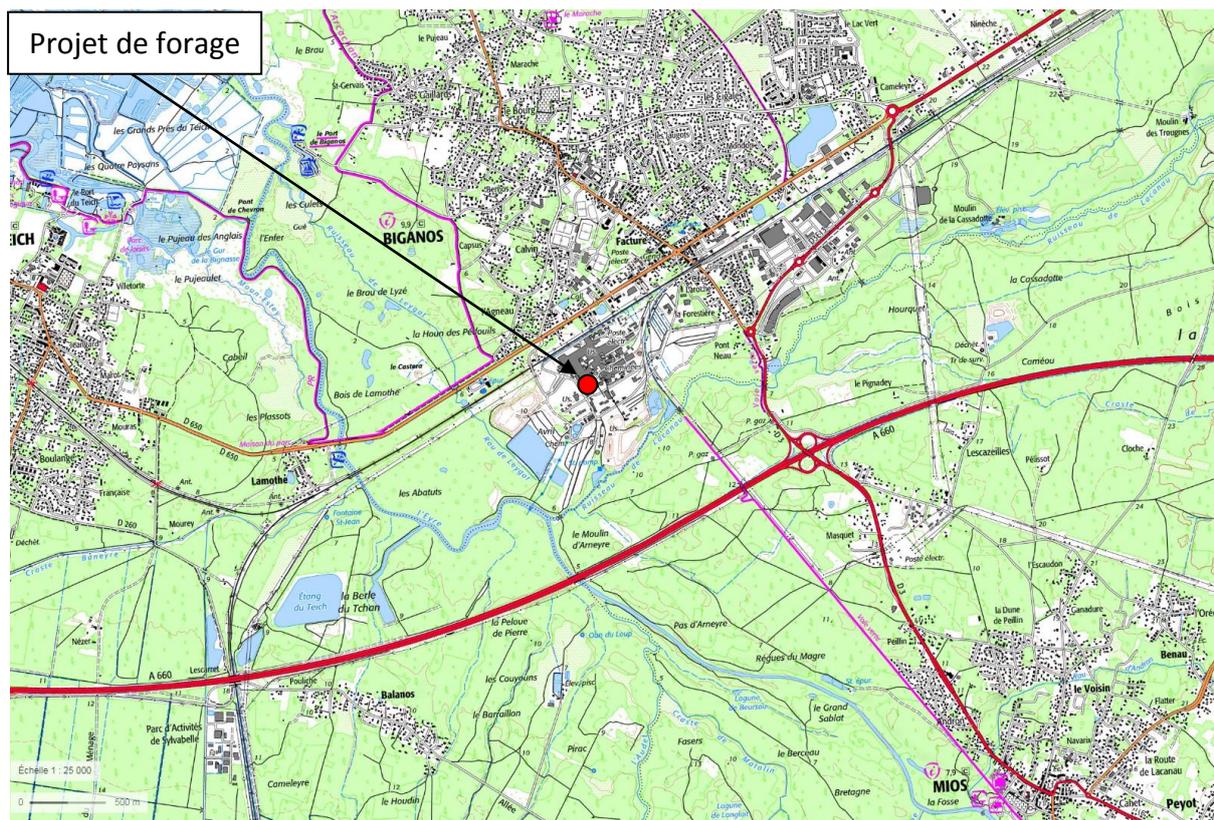


Figure 1 : Localisation du futur forage sur fond IGN (échelle 1/25000 – source : Géoportail)



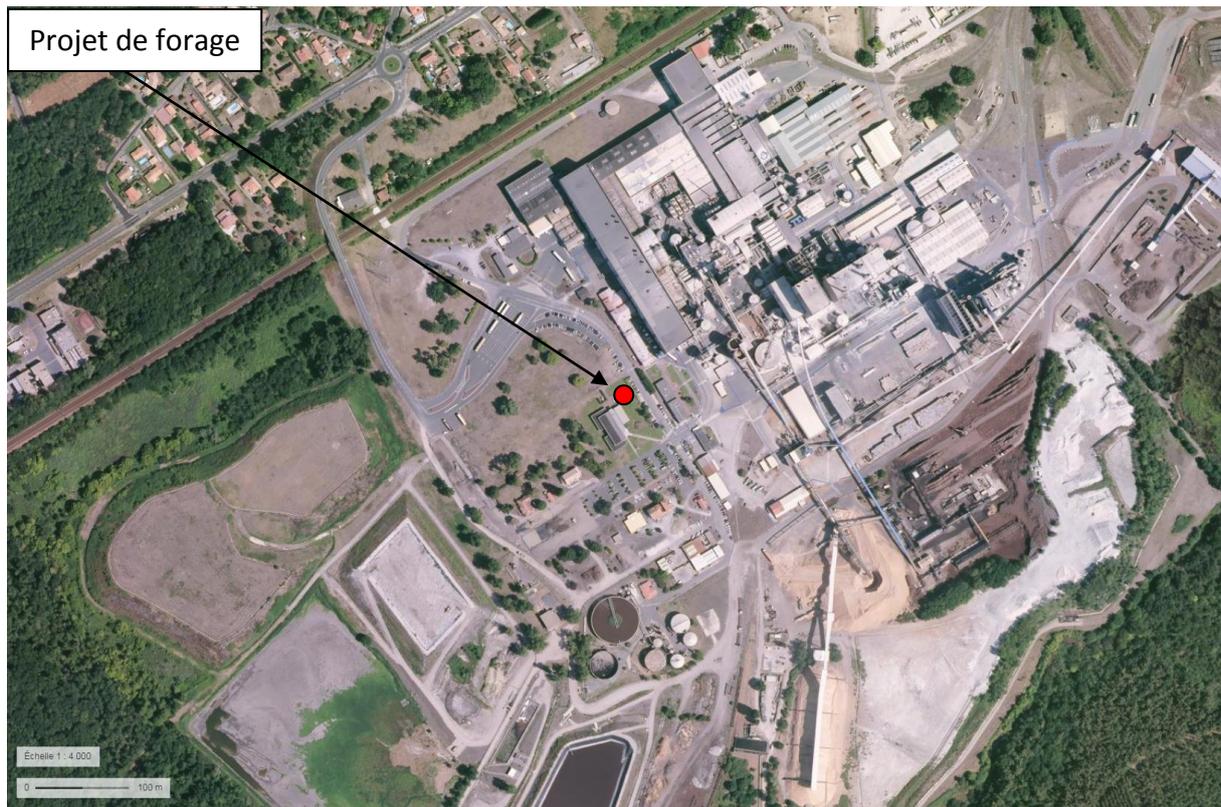


Figure 2 : Localisation du projet de forage en vue arienne (échelle 1/4000 et 1/1500 – Source : Géoportail)



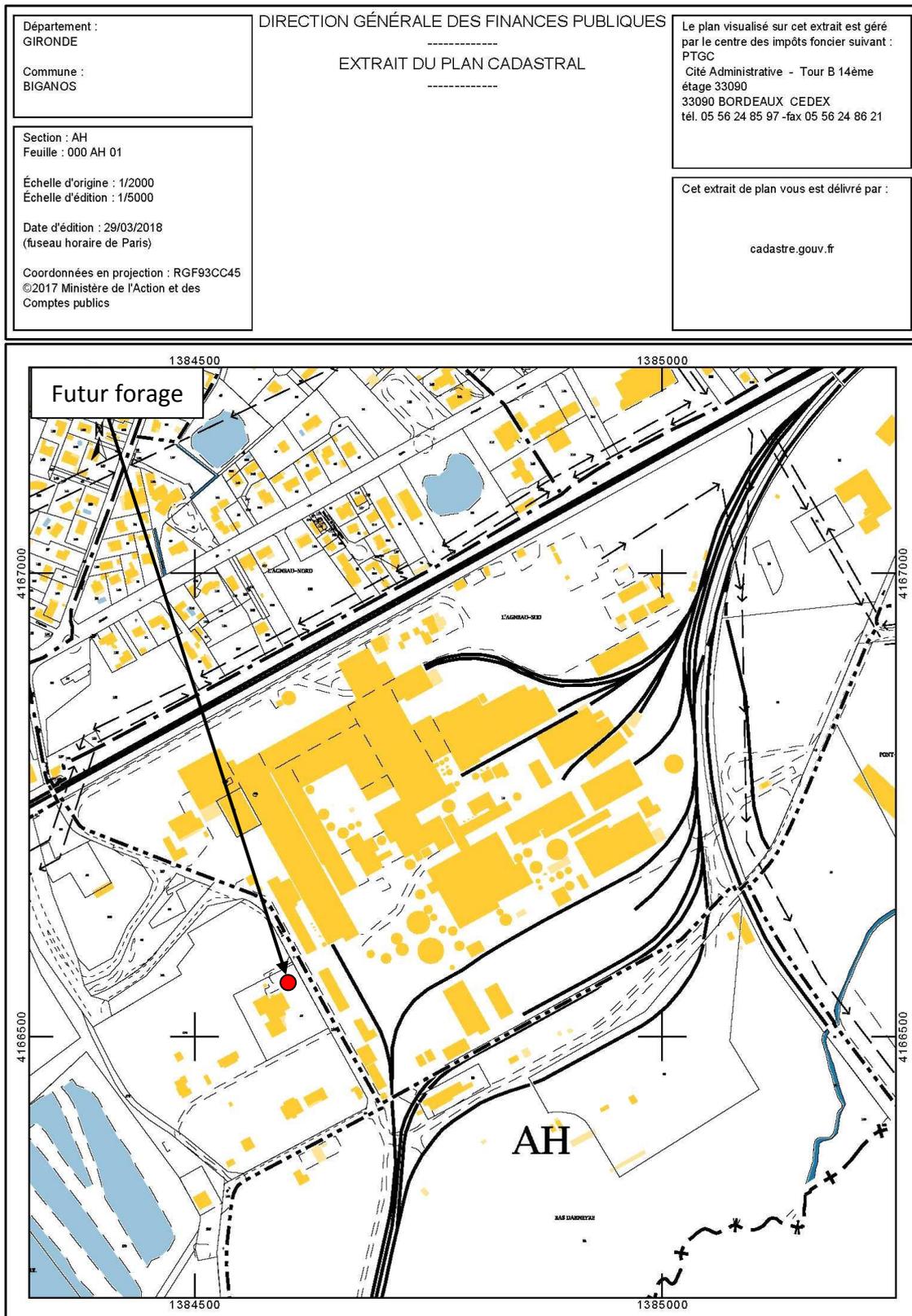


Figure 3 : Localisation de l'implantation du futur forage sur fond cadastral (Source : cadastre.gouv)



Annexe obligatoire n°3 : photographies du projet

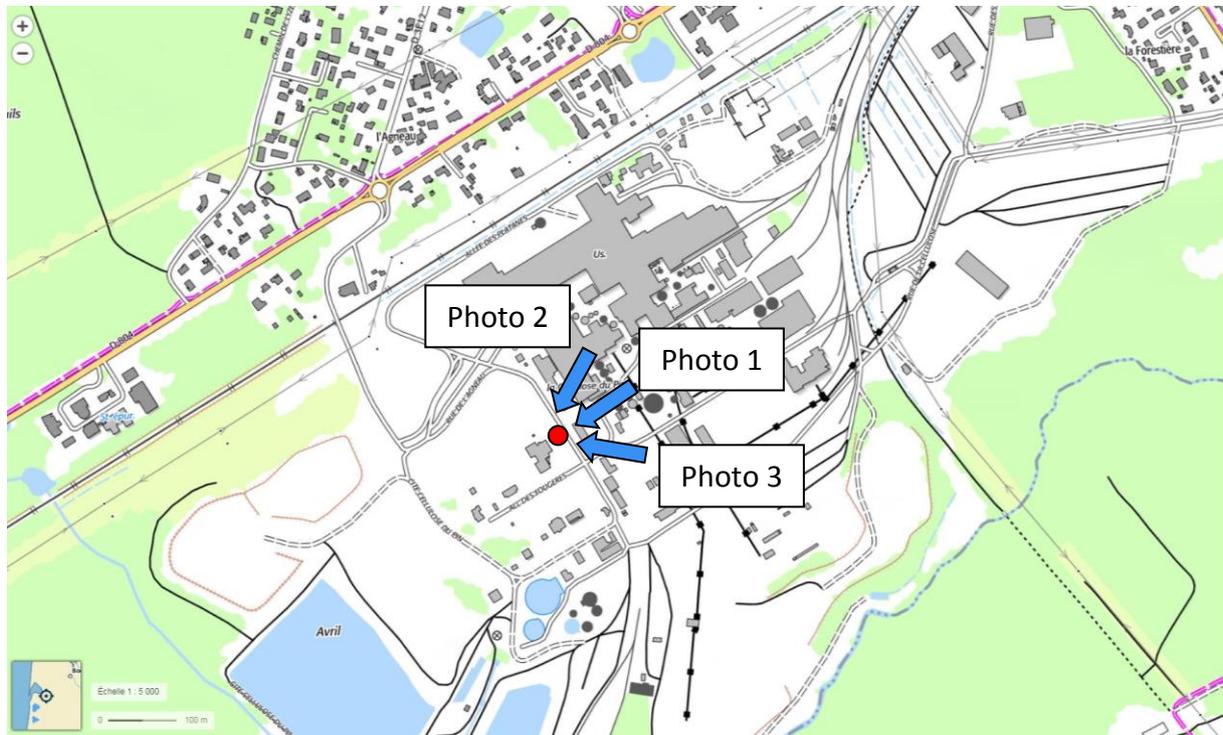


Figure 4 : Localisation des prises de vues par rapport au lieu d'implantation du futur forage





Photo 1 : Parcelle d'implantation du futur forage



Photo 2 : Parcelle d'implantation du futur forage





Photo 3 : Parcelle d'implantation du futur forage



Annexe obligatoire n°4 : plan du projet

Le forage dit « artésien » utilisé actuellement par Smurfit Kappa présents à 60 m à l'ouest du projet capte également l'Oligocène mais aussi le Crétacé supérieur. Sa coupe géologique (coupe validée par le BRGM) est présentée ci-dessous (Figure 5). La coupe technique du forage est présentée Figure 6.

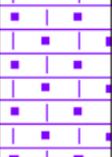
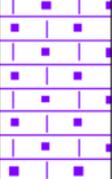
Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie
0.40	Formation de Belin		Sable terreux, noirâtre à débris végétaux.	Pléistocène moyen
15.30			Sable moyen, quartzeux, blanc jaunâtre.	
18.50	Formation d'Arengosse		Sable grossier, jaunâtre avec graviers siliceux.	Pliocène
22.30			Sable grossier, quartzeux et graviers et galets siliceux et ferrugineux, vert olive et rouille.	
31.10			Sable jaune verdâtre, peu argileux et graviers et granules siliceux et ferrugineux.	Miocène
41.10			Sable fossilifère, moyen, verdâtre, finement argileux à granules ferrugineux et graviers de quartz au sommet de l'intervalle.	
55.00			Sable fossilifère, moyen, grisâtre, à graviers de quartz et des fragments calcaréo-gréseux vers la base de l'intervalle.	
			Sable fossilifère (foraminifères), moyen, grisâtre, avec intercalations sablo-argileuses (ép. max. 6 m), très glauconieux.	
112.30	Formation du Calcaire à Astéries		Sable fin, peu fossilifère, gris jaunâtre, avec qqs éléments siliceux.	Rupélien
117.70			Calcaire sableux, fossilifère et grossier, blanc grisâtre à foraminifères et bryozoaires. 137,7-142,7 m : argile grisâtre.	
171.00			Calcaire marneux passant vers 175 m à un calcaire grossier, fossilifère avec nombreux fragments ferrugineux.	
180.00			Calcaire détritique, grossier, blanc jaunâtre, fossilifère (Orbitoididae), riche en sable.	Coniacien à Campanien
235.00			Calcaire à intercalations mameuses de 235 à 245 m et se chargeant en silex brun clair à partir de 255 m.	
			Calcaire grossier, blanchâtre à nombreux silex.	
270.00			Calcaire marneux, grossier et mame calcaire grisâtre.	
280.00			Calcaire grossier, en partie décalcifié et sable vert jaunâtre, ferrugineux.	
291.00			Mame calcaire, crayeuse, blanc grisâtre.	
296.00			Calcaire marneux, très sableux à silex.	
304.90				

Figure 5 : Coupe géologique du forage 08502X0002/F1 (Source : Infoterre)



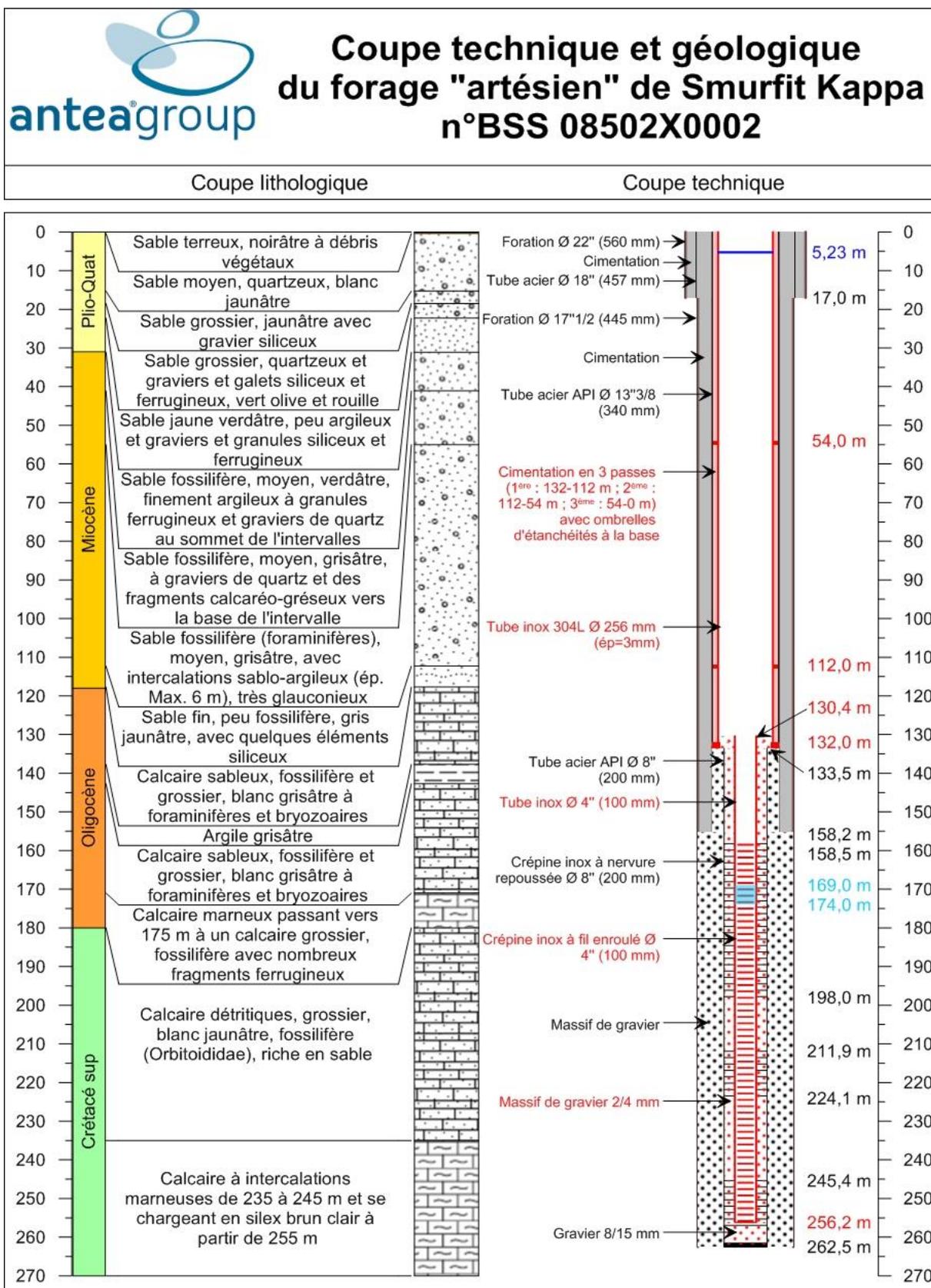


Figure 6 : Coupe technique du forage 08502X0002/F1



Le projet de nouveau forage a pour objectif de venir en secours du forage actuel qui est utilisée comme eau potable et également comme eau de process, notamment pour des équipements associés à la fabrication du papier qui a une aptitude « humide et gars » au contact alimentaire. Ce nouveau forage captera uniquement les calcaires de l'Oligocène qui fournis sur le forage actuel 100% du débit.

La coupe géologique et technique provisoire du nouveau forage est présentée ci-dessous (Figure 7).



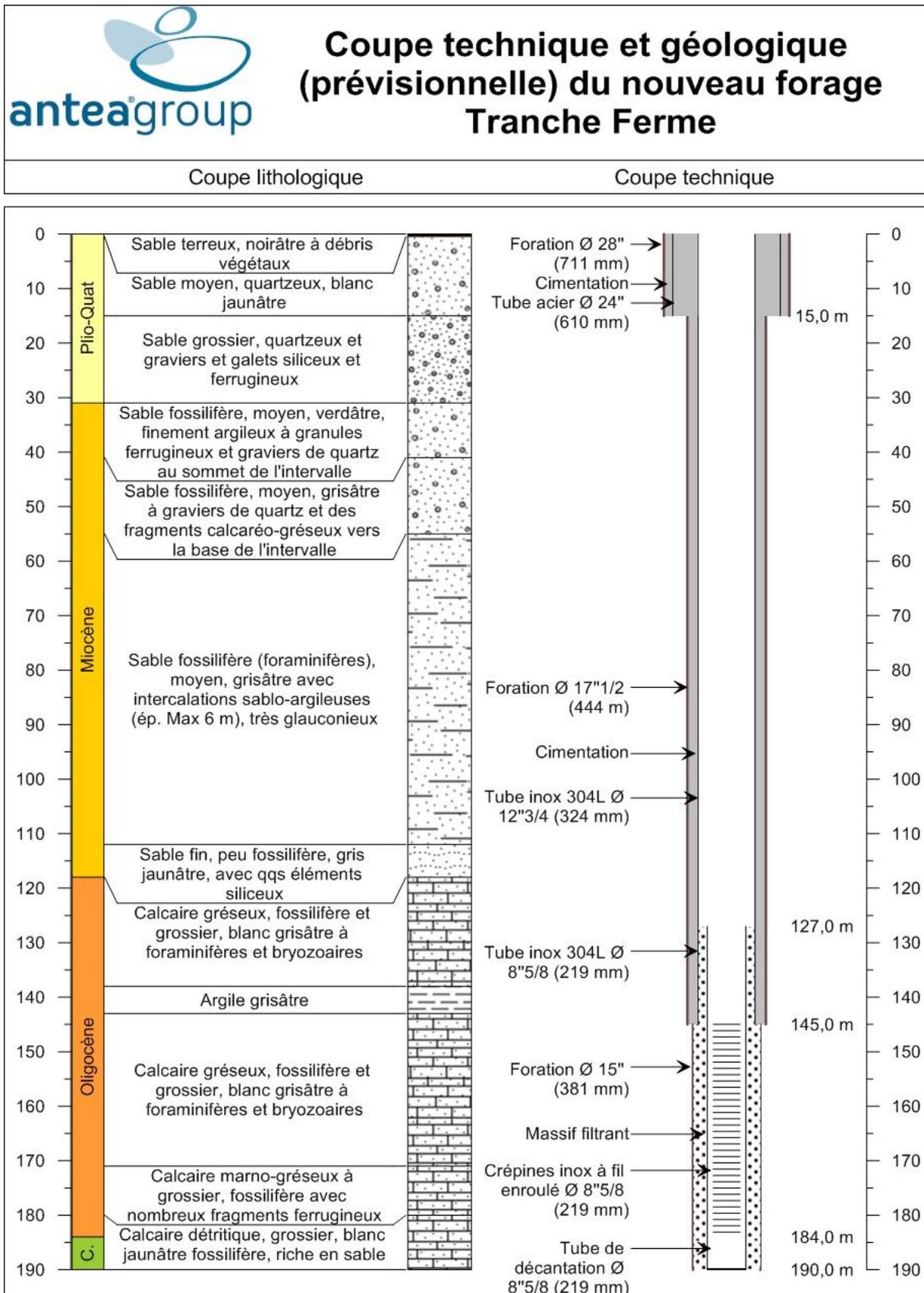


Figure 7 : Coupe géologique et technique (prévisionnelle) du nouveau forage



Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet

L'implantation du futur forage se trouve à l'extérieur de l'enceinte de l'usine Smurfit Kappa (Figure 8).

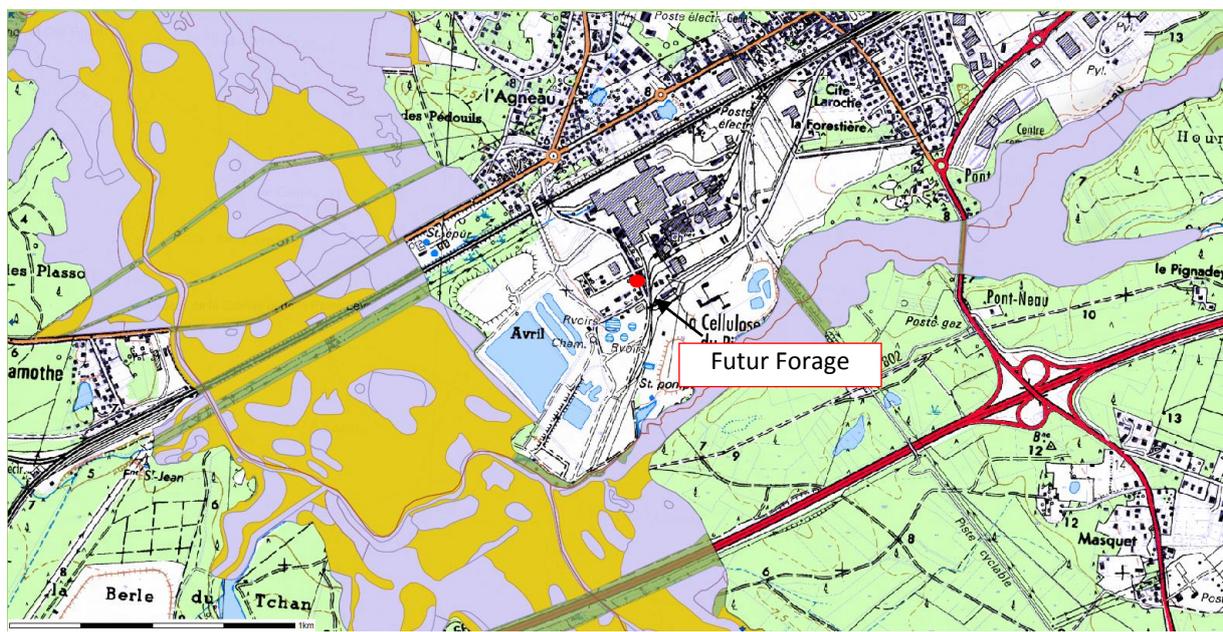


Figure 8 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)



Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le futur forage se situe à environ 400 m du site Natura 2000 directive habitat « Vallée de la Grande et de la petite Leyre (FR7200721) ». Il s'agit du principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne.



Habitats Naturels

- Intérêt communautaire prioritaire
- Intérêt communautaire
- Non communautaire
- inconnu

Figure 9 : Localisation des zones Natura 2000 (source : Carmen)

Les classes d'habitat identifiés au sein du site Natura 2000 sont les suivants :

- Forêts caducifoliées : 65%
- Autres terres (incluant zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) : 23%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, eaux courantes) : 6%
- Landes, broussailles, recrus, Maquis et garrigues, Phrygana : 3%
- Marais (vegetation de ceinture), bas marais, tourbières : 3%

Le futur forage se situe à environ 400 m de :

- La ZNIEFF de type I « milieux humides et marécageux de la basse vallée de Leyre »
- La ZNIEFF de type II « Vallées de Leyre, de la grande et de la petite Leyre »



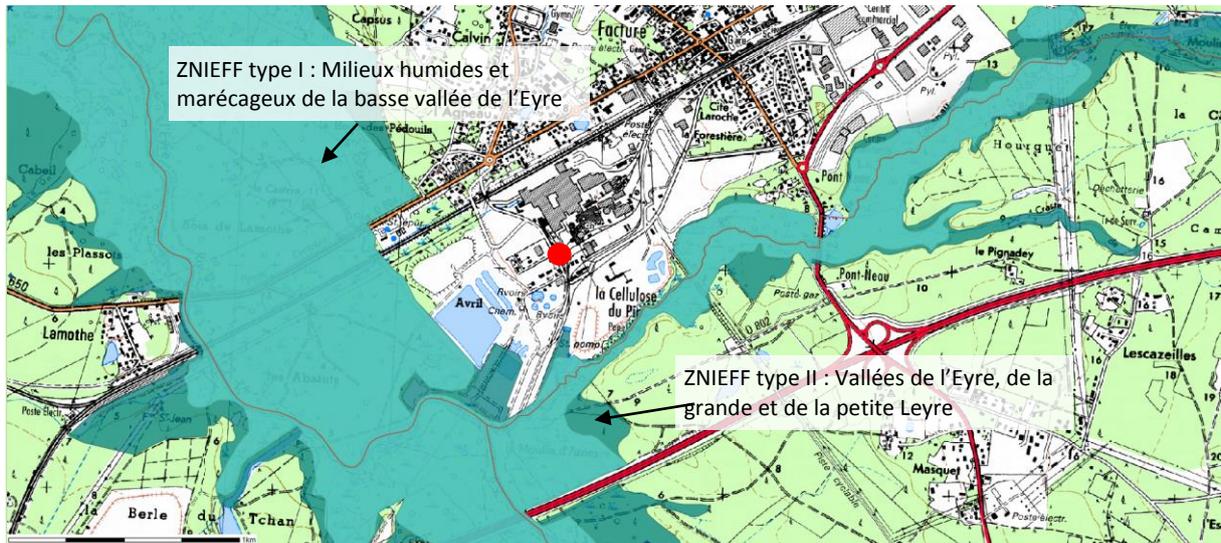


Figure 10: Localisation des zones de ZNIEFF et ZICO dans le secteur d'étude (source : Carmen Aquitaine)



Autre annexe n°7 : Avis de l'hydrogéologue agréé du 15 mai 2017



10 – Périmètres de protections et recommandations

La ressource exploitée par le forage F1 «Labo » de Smurfit Kappa, Cellulose du Pin, Etablissement de Biganos, est l'aquifère des calcaires de l'Oligocène.

Les cadres géologiques et hydrogéologiques précédemment décrits ont montré que l'aquifère de l'Oligocène est naturellement protégé par trois niveaux argileux et marneux plus ou moins imperméables et bien isolé des nappes supérieures par trois tubages cimentés. Les ressources en eau mises en jeu proviennent de l'Est, où l'aquifère est relativement profond, et des formations supérieures du Quaternaire, du Pliocène et du Miocène qui peuvent l'alimenter par drainance.

Compte tenu des gisements de l'aquifère, des travaux de réalisation initiale puis de réhabilitations mis en œuvre sur le forage F1 « Labo », avec des tubages et des cimentations au droits des formations superficielles, qui isolent les nappes du Plio-Quaternaire et du Miocène et protègent les ressources sous-jacentes de l'Oligocène, de l'excellente qualité de l'eau produite exempte de toute pollution, de la cimentation totale du forage F2 « Soule », des périmètres de protection rapprochée et éloignée ne sont pas nécessaires.

Seul un périmètre de protection immédiat est proposé pour le forage F1 « Labo ».

10.1 – Périmètre de protection immédiat du forage F1 « Labo » (fig. 35 et 36) :

10.1.1 – Texte réglementaire :

« Les limites de protection immédiate sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages, les terrains compris dans ce périmètre sont clôturés, sauf dérogation prévue dans l'acte déclaratif d'utilité publique et sont régulièrement entretenus. Toutes activités, installations et dépôts y sont interdits, en dehors de ceux explicitement autorisés dans l'acte déclaratif d'utilité publique ».

10.1.2 – Délimitations du périmètre immédiat du forage F1 « Labo » (fig. 35) :

Le périmètre immédiat est inclus au Registre Cadastral, de la commune de Biganos, section AH, parcelle n° 1, pour partie, propriété de Smurfit Kappa.

Il est réduit à un rectangle de :

- Cotés Nord et Sud : 3,40 mètres.
- Cotés Est et Ouest : 2,85 mètres.

Le périmètre immédiat inclura, le forage F1 « Labo », la tête de puits et ses installations, l'abri de couverture à installer et la clôture anti collisions.

L'ensemble comprendra :

- Le forage F1, doté d'une dalle maçonnée, situé dans un abri amovible, monté sur joint étanche, bien adapté à une bonne protection, muni de 2 grilles d'aération (haute et basse), qui sera fermé à clé par une porte latérale à doubles vantaux et muni de panneaux signalant « Zone à protéger ».
- L'espace autour de l'abri, devra faciliter les interventions de visites et d'entretiens, les remontées de pompe, les diagnostics du forage et des travaux de réhabilitations à mettre en œuvre.
- La tête de puits, avec les passages étanches de la conduite d'adduction, des câbles électriques d'alimentation et de commandes, de l'orifice, muni d'un capteur de pression de mesure des niveaux. Le bouchon, amovible, étanche, devra permettre les mesures manuelles à la sonde électrique.
- La partie horizontale de la colonne d'exploitation, qui comporte en ligne tous les équipements nécessaires : clapet antiretour, vanne manuelle, compteur avec répéteur, manomètre de pression de pompage, robinet pour prise d'échantillon.
- La clôture anti collision qui sera renforcée si nécessaire.
- Toute stagnation d'eau de pluie autour de l'abri du forage et des installations, sera évitée. Les écoulements seront reliés à un exutoire, à l'extérieur de la clôture, ou à un système d'évacuation efficace.

10.1.3 – Prescriptions réglementaires dans le périmètre immédiat du forage F1 « Labo » :

► **Seuls les Services d'exploitations, d'entretiens, de prélèvements d'échantillons d'eau pour analyses, de visites du captage, de contrôles des niveaux du forage F1, auront accès à ce périmètre et à l'abri.**

► **Dans le périmètre immédiat, l'évacuation des eaux pluviales, le socle et l'abri amovible recouvrant la tête de puits, fermé à clé, les installations de pompage, les panneaux d'information, seront régulièrement entretenus.**

► **L'abri hors sol et la tête de puits seront étanches, afin d'assurer l'isolation des pollutions potentielles. Les sorties des conduites et des câbles seront étanches.**

► **Aucune eau stagnante ne devra demeurer à l'intérieur du périmètre immédiat.**

► **Dans le périmètre immédiat tout stockage de matériaux et produit solide ou liquide est interdit.**

- ▶ **Toutes les installations seront nettoyées et repeintes régulièrement.**
- ▶ **Dans le périmètre immédiat et à son voisinage, l'emploi de désherbant chimique est rigoureusement interdit, les risques d'épandage d'hydrocarbure devront être maîtrisés.**
- ▶ **Compte tenu de la circulation autour du périmètre, le site sera placé sous vidéo surveillance et les installations seront munies de dispositifs anti intrusions.**

Toute activité, autre que l'exploitation et l'entretien des installations est rigoureusement interdite. Le périmètre sera nettoyé au moins trois fois par an, et chaque fois que nécessaire.

**Fig. 35 – Plan masse du périmètre de protection immédiat du forage F1
« Labo »**

*Plan masse à réaliser par Smurfit Kappa et
joindre au dossier de mise en conformité.
(merci !)*

**Fig. 36 -Photographie du périmètre de protection immédiat
du forage F1 « Labo ».**



Nota :

Dalle et abri à construire et à mettre en place sur la tête de puits.

CONCLUSIONS

Les cadres géologiques, hydrogéologiques et environnementaux permettent une protection satisfaisante du forage F1 « Labo » de SMURFIT KAPPA, Cellulose du Pin, Etablissement de BIGANOS, utilisé pour la production d'eau industrielle et alimentaire. Il capte l'aquifère des calcaires de l'Oligocène.

L'aquifère exploité contient des ressources en eaux souterraines d'excellente qualité pour tous les éléments analysés. Aucun traitement n'est nécessaire. L'eau pompée est aussitôt mise en distribution et utilisation pour les process industriels et l'alimentation en eau potable et sanitaire.

Les débits nécessaires à l'alimentation actuelle en eau sanitaire et industrielle spécifique de Smurfit Kappa, sont disponibles au forage F1 de la Cellulose du Pin. Néanmoins les conditions d'exploitation ne sont pas satisfaisantes. Le débit critique du forage F1 est très largement dépassé, surtout en période de pointes. Les pertes de charge quadratiques très élevées génèrent des rabattements très importants pour des gains de débits très faibles. Les régimes d'écoulements dans la nappe à proximité du forage et dans le puits deviennent turbulents. Les fortes vitesses d'écoulements sont très favorables à des usures voire des détériorations prématurées des installations : du massif de graviers, des crépines et des tubages (inadaptés aux débits à véhiculer, d'autant que lors des réhabilitations les diamètres ont été réduits), de la pompe d'exploitation qui doit entrer en vibrations (ce qui doit entraîner des dégradations des moteurs et des turbines).

Smurfit Kappa pourrait disposer, sans augmenter pour cela les volumes d'eaux souterraines autorisés et exploités, d'un second forage qui capterait aussi l'Oligocène, à une certaine distance du F1, sur le site, mais éloigné des installations industrielles, pour en favoriser la protection. Les risques encourus, actuellement d'un arrêt d'usine 4 heures après accident sur le forage F1, seraient supprimés, sans générer de nouvelle contrainte sur la gestion de l'aquifère de l'Oligocène.

Cette solution permettrait d'exploiter, en alternance, le forage F1 à un débit raisonnable et de couvrir sans risque les besoins en eau souterraine. Elle permettrait aussi d'intervenir sur le forage F1 pour cimenter définitivement la partie crépinée du Crétacé, sous réserve qu'une nouvelle diagraphie des venues d'eaux confirme l'absence de productivité de cette formation.

Les installations d'exploitation devront permettre de contrôler la compatibilité des niveaux avec les débits exploitables, qui pourraient ne pas être atteints dans de bonnes conditions.

Malgré les risques encourus, nous donnons un avis favorable à l'utilisation du forage F1 « Labo », avec les débits et volumes suivants, conformément au dossier de demande de Smurfit kappa, Cellulose du Pin, Etablissement de Biganos, à savoir :

- ▶ **120 m³/heure en moyenne ; 150 m³/heure en pointe ;**
- ▶ **2 880 m³/jour en moyenne ; 3 600 m³/jour en pointe ;**
- ▶ **1 050 000 m³/an, maximum.**

Sous réserves :

- que le périmètre de protection immédiat du forage F1 « Labo », soit mis en place et fasse l'objet d'une autorisation d'exploiter et d'une régularisation au titre du code de la Santé Publique,
- que les aménagements et les prescriptions préconisés pour le périmètre : abri amovible fermé à clé, tête de puits étanche, anti intrusion, évacuation des eaux pluviales, soient réalisés et respectés,
- que les analyses réglementaires des eaux brutes, soient régulièrement effectuées, transmises à l'ARS, et, si besoin, que des traitements soient adaptés et qu'en cas de problème les résultats soient communiqués à l'Hydrogéologue Agréé,
- que l'exploitation soit menée avec efficacité en s'efforçant : d'économiser l'eau, de maintenir durablement les niveaux de la nappe, sans dénoyer les crépines,
- que les dispositifs permettant de mesurer, les volumes prélevés, les niveaux piézométriques et dynamiques soient fonctionnels,
- que l'accès au périmètre de protection immédiat et l'abri soit interdit aux personnes non habilitées,
- que les installations de captage, de pompage, des bâches, soient entretenues et conservées en bon état,
- que l'état de fonctionnement des installations et la productivité du forage, soient périodiquement vérifiés (tous les 10 ans), par des pompages, des inspections vidéo-caméra et des diagraphies des venues d'eau, et que les travaux nécessaires soient réalisés,

- **que la faisabilité de réaliser un second forage captant la nappe de l'Oligocène soit envisagée et que l'autorisation d'exécution et d'exploitation soit sollicitée.**
- **qu'en cas de sinistre, d'incendie, d'accident de circulation, pouvant dégrader les installations d'exploitation d'eau potable, un plan d'intervention coordonné avec tous les Services compétents, soit mis en place,**
- **que les mesures, du SDAGE Adour-Garonne et des SAGE (s) Nappes Profondes de la Gironde et la Leyre, soient respectées.**

Fait à Pyla sur Mer, le 15 mai 2017

Bertrand SOURISSEAU

**Hydrogéologue Agréé en matière d'eau et d'hygiène
publique pour le département de la Gironde (33)**

Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.






antea[®]group